



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 juin 2025

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Préavis 17-2025 Comptes année 2024

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2025 du 7 mai 2025,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2024 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2024 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 25 juin 2025